

Questions au Feuilleton

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les réponses suivantes sont du 31 mars 1973: 1. a) Depuis sa création, le programme Nouveaux Horizons a accordé \$3,387,631 en subventions: b) Voir pièce jointe.

2. Le programme Nouveaux Horizons a été mis en œuvre vers la mi-septembre 1972 à titre expérimental pour une période de trois ans. On a mis à sa disposition, en tout, \$30,000,000 tant pour couvrir les frais administratifs que pour subventionner des projets. Cette somme constitue son budget pour les trois ans que doit durer l'expérience.

3. a) 1,629; b) Voir pièce jointe; c) 493; d) Voir pièce jointe.

Provinces	1b) Montant des subventions \$	3b) Projets reçus	3d) Projets approuvés
Terre-Neuve	73,589	17	9
Île-du-Prince-Édouard	29,946	16	10
Nouvelle-Écosse	237,853	57	18
Nouveau-Brunswick	207,140	62	29
Québec	848,691	565	126
Ontario	984,217	402	137
Manitoba	206,132	94	31
Saskatchewan	176,544	112	33
Alberta	240,173	105	36
Colombie-Britannique	374,210	196	62
Yukon	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	9,136	3	2

LES LOGEMENTS APPARTENANT À LA SCHL

Question n° 1793—M. Godin:

1. Dans tout le Canada combien la S.C.H.L. possède-t-elle: a) de maisons unifamiliales, b) de duplex semi-détachés, c) de maisons appartement, d) de maisons à loyers?

2. Tous ces immeubles représentent combien d'unités de logement et quelle en est la valeur totale?

3. Depuis les cinq dernières années, pour chacune des catégories énumérées, quel nombre la S.C.H.L. a-t-elle dû reprendre à la suite de faillites de contracteurs?

4. Pour chacune des provinces canadiennes quelle est la valeur totale de tous les immeubles saisis en pareilles occasions et à quels numéros civiques ces maisons ou immeubles sont-ils situés?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. Les dossiers de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont gardés d'après le nombre de logements, qui sont tous destinés à la location. Le nombre de ces logements appartenant à la Société centrale ou administrés par elle pour le compte des divers fonds d'assurance aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, le 31 décembre 1972, est indiqué dans le tableau suivant:

	Nombre de logements		Total
	Apparte- nant à la Société	Administrés pour les fonds d'assurance	
Maisons individuelles	527	988	1,515
En rangée	2,468	270	2,738
Appartements	6,413	2,478	8,891
	9,408	3,736	13,144

[M. Lambert (Bellechasse).]

2. Le nombre de logements est indiqué en 1 ci-dessus et leur valeur comptable au 31 décembre 1972 était: a) logements appartenant à la Société—\$48,455,000; b) logements administrés pour le compte des fonds d'assurance—\$30,182,000.

3. Toutes les reprises proviennent de difficultés financières d'un genre ou d'un autre chez les emprunteurs, dont certaines ont été reliées aux faillites d'entrepreneurs. Il est impossible, d'après les renseignements disponibles, d'identifier les cas de reprises ayant eu comme cause principale, une faillite.

4. Ne s'applique pas—voir 3 ci-dessus.

**LA SUBDIVISION CORA BROWN ET McDONALD—LES
OPPOSITIONS À L'EXPROPRIATION**

Question n° 1,847—M. Reynolds:

1. Le ministre des Travaux publics compte-t-il déposer toutes les copies des objections à l'expropriation des subdivisions Cora Brown et McDonald et, dans l'affirmative, à quelle date?

2. Le ministre a-t-il accepté des recommandations et, dans la négative, a) pour quelles raisons, b) les personnes en cause ont-elles été informées?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): 1. Non. Le rapport de l'enquêteur résumant les oppositions a été déposé le 2 avril 1973. On ne juge donc pas qu'il faille déposer la transcription des témoignages qui constituent un dossier assez volumineux et dont la traduction et la déposition seraient coûteuses et prendraient beaucoup de temps. On peut les examiner au ministère des Travaux publics en prenant les dispositions nécessaires.

2. L'enquêteur n'a adressé aucune recommandation au Ministre dans son rapport et la Loi n'en prévoit aucune. On a exposé quelles étaient les fonctions de l'enquêteur et la nature de son rapport aux personnes qui ont assisté à l'audition publique. Les deux principales oppositions s'énonçaient comme il suit: a) L'emplacement de la rampe de lancement appartenant à la municipalité ne devrait pas être exproprié; b) On devrait effectuer des études circonstanciées de l'environnement avant de procéder à l'aménagement d'une nouvelle liste. Nous avons fait droit aux demandes des personnes qui avaient présenté les oppositions. Nous n'avons pas exproprié l'emplacement de la rampe de lancement et nous entreprenons actuellement une étude circonstanciée des effets possibles de la nouvelle piste sur l'environnement.

M. PAUL MASON

Question n° 1,867—M. Bawden:

1. Le ministre a-t-il délivré un permis pour laisser un M. Paul Mason entrer au Canada?

2. M. Paul Mason est-il entré au Canada grâce à ce permis?

3. Si un permis a été délivré, quelles circonstances particulières ont fait qu'il était impossible ou difficile pour M. Mason de demander son admission de la façon ordinaire?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Non. Toutefois, un permis du ministre a été délivré pour permettre à M. Mason de rester au Canada.

2. Non.

3. Il n'est pas dans l'intérêt du public de divulguer ces renseignements.